

L'IMPARTIAL

Union fait la Force

LA CIE. DE PUB. DE L'IMPARTIAL, PROPRIETAIRE.

G. BUOTE, RÉDACTEUR.

F. J. BUOTE, GÉRANT

VOL. 2. NO. 45

TIGNISH, ILE du PRINCE EDOUARD, JEUDI LE 11 DECEMBRE 1902.

10 ANNEE.

Tuons les Chiens

(suite)

—Ah ! vous venez m'avertir de surveiller mon chien ! Oui-dà ! Eh bien fichez-moi la paix, et lorsque vous aurez été mordu, allez vous plaindre à qui vous voudrez !...

Et v'lan ! la porte nous retomba sur le nez !

J'étais furieux. Il y avait de quoi. L'entrefilet du Nouvelliste dansait devant mes yeux en caractères gros comme le bras.

—Tuons les chiens, m'écriai-je.

—Que vas-tu faire ? hasarda mon ami.

—Je m'insurge, je me révolte, je cours à la cour demander justice à la justice—je veux plaider !

—Plaidons, plaidons, appuya mon ami, riant de mes phrases échevillées et de mon air ahuri.

—Plaidons !

Nous disions cela à peu près comme on déclame au théâtre.

—S'il faut mourir, mourons en braves !

Nous allâmes consulter l'avocat Pambrin, un madré qui, d'abord, s'amusa beaucoup de notre projet, et finit par dire :

—Allez voir le greffier de la Paix, contez-lui votre affaire, puis venez me faire savoir ce qu'il aura décidé.

Le greffier nous traita avec une cordialité que je pris pour de l'intérêt. Je ne voyais pas pourquoi l'univers entier ne ferait pas cause commune avec moi.

—J'arrangerai cela, me dit-il amicalement, la figure ornée de son plus gracieux sourire. M. Moss, aîné, recevra cet après-midi un petit billet,

Ces deux derniers mots furent soulignés par un salut qui termina l'audience.

—Vous y êtes ! exclama Pambrin, après avoir écouté mon rapport. Vous voulez plaider, eh bien, vous y êtes !

—Pardon, lui dis-je, il me semble qu'au contraire M. le greffier s'arrange pour faire marcher cela à la douce. Il compte bien pacifier les Moss.

—Les pacifier !...et avec une "notification" encore. Ah ! vous ne les connaissez pas ; le greffier ne les connaît pas non plus. Vous voulez plaider, eh bien, vous plaidez—nous allons rire !

—Qu'ai-je à faire maintenant ?

—Restez tranquille jusqu'à ce que l'on vous dérange. M. le greffier ne vous a-t-il pas dit que cela ne serait rien !

Et il riait plus fort.

L'avocat avait raison, il n'y eut plus rien...durant onze jours, mais au bout de onze jours, il y eut quelque chose qui remit le feu aux poudres.

C'était en hiver, au mois de février. Un voile blanc couvrait la terre, comme disent les poètes. Je cheminai tranquillement le long du jardin de mes persécuteurs lorsque je reçus une raffale de pelletes de neige en pleine figure. Les cinq ou six enfants Moss, garçons et filles, m'avaient tendu cette embuscade, et pour couronner ma défaite ils me lâchèrent sur les talons le hideux Turc, mon cauchemar, la bête noire. Je faillis étouffer de colère, de neige et d'épouvante.

Une demie heure après, j'étais chez le greffier.

—Vous les avez joliment pacifiés ! Me voilà accablé par toute la famille. C'est une vendetta. Je vous avais pourtant dit que je vou-

lais plaider.....

—Je vois qu'il faudra recourir à ce moyen, en effet, mais vous vous apercevrez par la suite que je ne vous ai pas nui en écrivant à ces gens-là. Au contraire ! Maintenant, je vais recevoir votre déposition en justice, parlez.

—Tuons les chiens !

—Fort bien, mais procédons avec régularité.

La déposition formulée, signée et paraphée, je me rendis chez mon avocat. Celui-ci ne riait plus ; il m'écouta, me fit des questions, puis hochant la tête d'un air capable il conclut en disant :

—N'ayez pas peur, ça va marcher !

Vous devinez que je le revis souvent des fois dans les trente-six jours qui s'écoulèrent jusqu'au procès et que nous nous préparâmes à livrer un combat héroïque devant le banc des magistrats.

Ce qui contribuait beaucoup à soutenir mon courage, c'était le nombre étonnant de personnes qui avaient été mordues, ou qui avaient failli l'être par ce terrible Turc. Tout ce monde voulait être appelé à servir de témoins à charge. Je fis lancer quarante-quatre subpoena.

Enfin, l'aurore du grand jour parut à l'horizon. Je me rendis au palais l'un des premiers. Notre affaire était connue ; tous les flâneurs s'y étaient donné rendez-vous.

Les deux aînés des Moss y étaient déjà et avaient l'air affairé au possible. Ils tenaient chacun une liasse de papiers à la main, la consultaient avec ardeur, me regardaient avec des yeux farouches, et allaient de tous côtés dans les bureaux du greffe de la Paix, parlant aux employés, comme des généraux qui se préparent à livrer une grande bataille. J'en étais tant soit peu éterné.

Mon avocat, toujours moqueur et sûr de lui-même, se tordait la moustache et répétait en levant tantôt une épaule, tantôt l'autre : "les blagueurs ! espèce de timbrés ! à quoi cela peut-il leur servir ? etc." Ces commentaires charitables de mon défenseur attiré ne laissaient pas que de m'inspirer une certaine quiétude.

Le greffier donna lecture de ma déposition. Il y eut d'autres formalités, dont le souvenir ne me revient pas en ce moment, puis les défenseurs furent appelés à s'expliquer.

Le premier qui se leva fut Nicolas Moss.

Mon avocat le fit asseoir aussitôt, sous prétexte que la personne nommée dans le corps de l'accusation était l'aîné des deux Moss présents, désigné sous le petit nom de Patrick.

J'ai oublié de dire que mes adversaires sont d'origine irlandaise. Ils parlent notre langue d'une manière parfois assez amusante, ce qui ne contribua pas peu à égayer le procès.

Patrick s'approcha du livre sacré, que lui remit le greffier et obtint la permission de ne s'expliquer que sous serment, ce qu'il eut pu éviter, m'a-t-on dit, en sa qualité de personne incriminée. Mais il voulait nous jeter de la poudre aux yeux.

Ce qu'il raconta au tribunal fut la révélation détaillée et embellie de toutes les escapades que j'avais commises dès ma tendre enfance.

J'avais, disait-il, semé la terreur dans mon quartier, dès l'âge de six mois, avant de porter ma première culotte. Le nombre de petits Moss à qui j'avais poché les

yeux était incalculable. De plus, mes courses dans le verger de cette intéressante famille dénotaient une pente alarmante au brigandage. J'étais, en un mot, le pire sujet du canton.

—Mais le chien ! interrompit mon avocat, le chien a-t-il donc hérité des griefs de votre race, que vous nous racontiez ces misères à propos de Turc que je vois là devant vos pieds ?

Nic. eut en ce moment une inspiration redoutable pour ma cause. Il se pencha, empoigna Turc par le chignon du cou et le présenta à l'audience au bout du bras.

J'avais lu les *Plaideurs*, de Racine, et la scène des petits chiens était encore toute fraîche à ma mémoire. Je vis bien aussi que nombre de gens se la rappelaient, car l'hilarité se répandit incontinent parmi les spectateurs.

—Calmez-vous, Monsieur, dit l'un des magistrats, la cour vous donnera le temps de vous expliquer.

—Je veux beaucoup, riposta Nic, très-agité, prouver à vous que le chien n'est pas malicieux...

—Tout à l'heure, Monsieur. Faisons d'abord comparaître les témoins.

Nicodème Tatouche, interpellé par le greffier, se présenta. Il jura des deux mains que Turc était un monstre qui répandait la désolation dans la ville, et que la paix publique exigeait des mesures de rigueur.

Là-dessus, Nic. empoigna de nouveau les poils de Turc, mais son frère Pat. s'interposa et demanda la parole. Le tribunal le pria de patienter.

Joseph Malou déposa solennellement que, sous ses yeux, Turc, le même chien qui était là, avait arraché deux cerceaux de la crinoline d'une ménagère qui se rendait au marché...

Nic. lança un oh ! qui fit bondir les juges sur leurs tabourets, puis il réempoigna le collier de Turc... mais sur un geste impérieux du greffier et au cri de *Silence !* de l'huissier de la cour, il lâcha tout et retomba sur son siège.

Barnabé Baribeau vint ensuite déclarer que la partie la plus nécessaire de son pantalon était restée un jour, en plein midi, entre les dents de cet animal enragé.

—Pas vrai ! exclama Pat.

—Vous mentir ! hurla Nic.

—Silence, Messieurs ! entonna le crieur.

—Ah ça, dit mon avocat en goguenardant, lequel des trois est le plus enragé ?

—Silence, Messieurs !

Un autre témoin est interrogé. C'est Baptiste Caya, qui n'y va pas par quatre chemins et qui raconte qu'à sa connaissance plus de dix personnes ont été mordues par le chien des Moss.

—Je pense, observe tout haut mon avocat, qu'en voilà assez, et que la cour n'a pas le dessein de pousser la preuve jusqu'à la comédie, car je vois à son allure que M. Pat. est sur le point de s'emporter encore une fois...

—Le chien, il être bon garçon ! rugit Nic., il a mordu pas du monde, mais des vaches et des chevaux et des filles...

La colère du cher homme et son langage étaient d'un bouffon achevé, aussi tout le monde éclata-t-il de rire, y compris les magistrats.

Au bout de quelques minutes de délibération, la parole fut accordée à Nic., qui décidément se constituait l'avocat de la défense.

(suite à la 8^{me} page)

SHARPLES TUBULAR.

Dairy Cream Separator,

The closest skimming and easiest turning Separator in existence.

Hand, Belt Power and Steam Turbine.

NO DISCS

or bowl complications whatever. Suspended Bowl, Bottom Feed, Low-down Supply Can:

Made in a large variety of sizes, adapted to the needs of the smallest dairy or largest Butter factory.



HAND TUBULAR. FACTORY TUBULAR. "BUTTER CUP"

The NEW SHARPLES TUBULAR

Is the closest skimming and easiest turning Separator yet produced, securing under the most adverse circumstances as regards the quality, condition and temperature of the milk, results heretofore considered impossible. It delivers a smooth, frothless, perfect cream that will churn out more butter than can be obtained from any other Separator in existence.

It can be thoroughly and completely washed inside of five minutes, as there are only three pieces to the bowl.

The Sharples machines are the most simple and durable made, and can be maintained at a less cost for oil and renewal parts than any other Separator on the market.

Complete Catalogue, Testimonials and a valuable treatise on "Business Dairying" free on application.

P. M. SHARPLES,
West Chester, Pa., U. S. A.

Hotel Bernard

This house is thoroughly fitted up; within 2 minutes walk from depot. It is conducted on first class principles, every attention being given to the comfort of guests.

Terms are reasonable

Theo. Bernard

Tignish Prop

Oct 12-6m.

NEW GOODS

Our Auction sale is now closed, and we would kindly thank the public for their liberal patronage. We are now opening a lot of new goods

Watches, Clocks, Silverware, Jewellery etc.

which are up to date and have the right prices.

We are also prepared to give satisfaction in the line of repair work. Give us a call.

E. W. TAYLOR

AMERON BLOCK, CH'TOWN

SPECIALEMENT RECOMMANDEE

LES Vins de Messe

FABRIQUÉS PAR LA MAISON A. TOUSSAINT & Cie

Sous le Patronage de MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Et la plupart de NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES du Canada

College St. Dunstan

(Affilié à l'Université Laval)

COURS CLASSIQUES, COMMERCIAUX ET PHILOSOPHIQUES

L'ouverture des classes au collège St. Dunstan aura lieu le 5 septembre.

Les élèves sont priés de se présenter le jour de l'ouverture.

Pour plus amples informations, s'adresser au Supérieur.

Ce 1er Septembre 1901.

HOTEL RIVERSIDE

DUKE ST. MONCTON, N. B.

Cet hotel est à une minute de marche du Dépot de l'Intercolonial en face du Bureau de Poste et près de la Rivière.

La proximité de l'hotel de la rivière, permet de voir, en plein, le spectacle grandiose du BOAK à chaque marée.

Termes raisonnables. Une étale de première classe pour la commodité des voyageurs.

FRED. THIBODEAU PROP

'WONDERFUL !'

SAYS LONDON, ONT. Mr. John H. Barnstead, Halifax, N. S.

Dear Sir,— I was afflicted with Rheumatism in my hand, and tried a bottle of your Oil with surprising results. The first application relieved the pain at once, and before I had used the bottle my hand was entirely cured.

I consider your Ethiopian Rheumatic Oil a wonderful preparation, and shall certainly recommend it to all my friends.

Yours truly, C. F. ALLISON, With the London Ptg. and Litho. Co., June 25th. 1900. London, Ont.